



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 4 juin 2021 — N° 198

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Marie-Noëlle Guédon, directrice générale du Centre d'action bénévole MRC L'Assomption.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le travail du Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Annabel Silva-Doyon, fondatrice de l'entreprise Jululu Bijoux inc.

Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner les 30 ans de vie politique de Mme Andrée Hénault et de M. Luis Miranda.

4 juin 2021

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner l'obtention d'une autorisation pour l'acquisition d'un appareil de tomographie à émission de positons pour l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le travail des employés de soutien du réseau scolaire.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner la résilience des restaurateurs et des commerçants de la circonscription de Les Plaines.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner les performances de Mme Rosalie Lalonde, athlète paralympique.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner l'initiative menée par Mme Émilie Gagné pour fournir des lunettes à des élèves de l'école primaire Sainte-Colette.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

4 juin 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de Loto-Québec.

(Dépôt n° 2599-20210604)

Puis, au nom de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, il dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (mise à jour – avril 2021).

(Dépôt n° 2600-20210604)

Enfin, au nom de Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Conseil du statut de la femme.

(Dépôt n° 2601-20210604)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 juin 2021, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau;

(Dépôt n° 2602-20210604)

4 juin 2021

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 juin 2021, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Municipalité de Nominingue;

(Dépôt n° 2603-20210604)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 juin 2021, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Sutton. Le rapport contient un amendement au projet de loi;

(Dépôt n° 2604-20210604)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 20 février ainsi que le 3 juin 2021, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Saint-Tite. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2605-20210604)

Les rapports sont mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Les rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **1076** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Puis, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 2 et 3 juin 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2606-20210604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

4 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

Un document intitulé *Discrimination systémique dans le milieu locatif québécois : Quand trouver un logement est une véritable course à obstacles.*

(Dépôt n° 2607-20210604)

Votes reportés

Conformément à l'article 103 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, l'Assemblée tient le vote sur le rapport du 1^{er} juin 2021 intitulé *Rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne.*

Le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, informe l'Assemblée de l'intention du député de Terrebonne de ne pas prendre part à ce vote.

Le rapport est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° 1077 en annexe)

Pour : **45** Contre : **71** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

4 juin 2021

QUE l'Assemblée nationale constate la vulnérabilité des départements d'obstétrique qui ont récemment subi des ruptures de services, notamment dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue;

QU'elle déplore que ces fermetures obligent des femmes à parcourir de longues distances en plein travail, ce qui met en danger leur santé et celle des nouveau-nés en raison du risque d'accouchement durant leur déplacement;

QU'elle reconnaisse que ces bris de service sont causés par le manque de personnel;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de maintenir les services d'obstétrique de proximité sur l'ensemble du territoire du Québec;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de maintenir ses efforts pour améliorer l'aménagement du temps de travail pour faciliter l'équilibre travail/vie personnelle, l'offre de postes à temps complet en soins obstétricaux, la réduction de la charge de travail, ainsi que la réduction de la main-d'œuvre indépendante.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1078 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le remboursement de certains appareils nécessaires au traitement de l'apnée du sommeil; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Serge Bouchard, anthropologue, auteur, et communicateur;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle pendant laquelle il s'est passionné pour l'histoire des Premières Nations, la nordicité et l'Amérique francophone;

QU'elle rappelle que Monsieur Bouchard était Officier de l'Ordre national du Québec et récipiendaire du Prix Gérard-Morisset des Prix du Québec;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1079 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

4 juin 2021

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la Journée mondiale de l'environnement et la désignation d'aires protégées projetées sur le territoire québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), présente une motion concernant l'antisémitisme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

4 juin 2021

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 18, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 27.

4 juin 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, propose que le projet de loi n° 86, Loi concernant la dévolution de la couronne, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1080** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **18**

En conséquence, le projet de loi n° 86 est adopté.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 19, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 24.

4 juin 2021

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1081** en annexe)

Pour : **73** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 90 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 8 juin 2021, à 13 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1082** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 26, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 juin 2021, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 4 juin, à 11 h 50, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, et de Mme Blais (Abitibi-Ouest), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

4 juin 2021

n° 79 Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement

Et, à 13 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Durepos, directrice des commissions parlementaires et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 86 Loi concernant la dévolution de la couronne

n° 90 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

4 juin 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire :

(Vote n° 1076)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

4 juin 2021

Sur le rapport d'enquête du 1^{er} juin 2021 de la commissaire à l'éthique et à la déontologie :

(Vote n° 1077)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 71

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

4 juin 2021

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1078)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

4 juin 2021

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1079)

(Identique au vote n° 1078)

4 juin 2021

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

(Vote n° 1080)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotibaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (IND)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccione (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	

ABSTENTIONS - 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
(Jonquière)			

4 juin 2021

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 1081)

POUR - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

4 juin 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1082)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		